

Syndicat mixte d'études et de réalisations
d'équipements d'intérêt général
de la vallée de Montmorency

S.I.E.R.E.I.G.

Tél : 01.39.59.70.20 Fax : 01.39.59.75.98
Courriel : accueil@siereig.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Délibération n°14.03.23.02

Budget Primitif 2023 / M 57

Date de la convocation
08.03.2023

Le **14 mars 2023 à 18h45**, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO.

Nombre de délégués

En exercice : 49

Présents : 26

Procurations : 4

(Communes : 3 et EPCI : 1)

Suffrages exprimés : 43

(collèges Communes : 24 et EPCI : 19)

COLLEGES PRENANT PART AU VOTE

COLLEGE DES COMMUNES

Présents :

Commune	Délégué(e)	Titulaire / Suppléant
ANDILLY	FARGEOT Daniel	Titulaire
ANDILLY	NEIL Elodie	Titulaire
BEAUCHAMP	WALTER Antoine	Titulaire
DEUIL-LA-BARRE	DOUAY Ghislaine	Titulaire
EAUBONNE	LE DUS Bernard	Titulaire
ENGHIEN-LES-BAINS	MERCHAT Sophie	Titulaire
ERMONT	MEZIERE Angélique	Suppléante
GROSLAY	CLOUET Marc	Titulaire
MARGENCY	VILLE-VALLEE Florence	Titulaire
MONTLIGNON	GOUJON Alain	Titulaire
MONTMAGNY	TENO Elvire	Titulaire
MONTMORENCY	THORY Maxime	Titulaire
MONTMORENCY	DAUX Jean-Pierre	Titulaire
PLESSIS-BOUCHARD	JOURNO Raoul	Titulaire
PLESSIS-BOUCHARD	NEROME José	Titulaire
SAINT-GRATIEN	BRIQUET Claude	Titulaire
SAINT-GRATIEN	MULLER Dorothee	Titulaire
SAINT-PRIX	VILLECOURT Céline	Titulaire
SANNOIS	QUEYRAT MAUGIN Sylvie	Titulaire
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	STREHAIANO Luc	Titulaire
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	SURIE Alain	Titulaire

Absents excusés ayant donné procuration :

Commune	Délégué(e)	Donne procuration à :
ERMONT	BENLAHMAR Najat	MEZIERE Angélique
GROSLAY	CITO Ferdinando	CLOUET Marc
SANNOIS	JACQUET-LEGER Célia	QUEYRAT MAUGIN Sylvie

Absents excusés non représentés :

Commune	Délégué(e)	Titulaire / Suppléant
BEAUCHAMP	PLANCHE Patrick	Titulaire
BESSANCOURT	BOUADIS Darine	Titulaire
BESSANCOURT	GHANI REFOUFI Fathia	Titulaire
DEUIL-LA-BARRE	GERMAIN Laurence	Titulaire
EAUBONNE	MENARD Lionel	Titulaire
ENGHIEN-LES-BAINS	MANFREDI Patrice	Titulaire
MARGENCY	GLENAT Bernard	Titulaire
MONTLIGNON	BEAUVAIS Frédéric	Titulaire
MONTMAGNY	FLOQUET Patrick	Titulaire
SAINT-PRIX	NGO DJOB Honorine	Titulaire

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) :**Présents :**

EPCI	Délégué(e)	Titulaire / Suppléant
CA PLAINE VALLEE	ABOUT François	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	BARBELANNE Patrice	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	BRIQUET Claude	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	CLOUET Marc	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	DAUX Jean-Pierre	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	DOUAY Ghislaine	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	FARGEOT Daniel	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	GOUJON Alain	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	HENNEUSE Virginie	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	MEBREK Rachida	Suppléante
CA PLAINE VALLEE	MERCHAT Sophie	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	MULLER Dorothée	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	NEIL Elodie	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	STREHAIANO Luc	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	SURIE Alain	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	TENO Elvire	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	THORY Maxime	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	VILLECOURT Céline	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	VILLE-VALLEE Florence	Titulaire

Absents excusés non représentés :

EPCI	Délégué(e)	Titulaire / Suppléant
CA PLAINE VALLEE	ARNOULT Thibaud	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	BATTAGLIA Eric	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	BEAUVAIS Frédéric	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	BELLEUF Philippe	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	FLOQUET Patrick	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	GANDRILLON Olivier	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	GERMAIN Laurence	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	GLENAT Bernard	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	GUIRAUDET Pierre	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	KAMGUEN Martin	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	LELEUX Nicolas	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	MANFREDI Patrice	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	QUIRET Annie	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	REYNES Gilles	Titulaire
CA PLAINE VALLEE	WIECZOREK Michel	Titulaire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Daniel FARGEOT, délégué de la commune d'Andilly et de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4, L. 2313-1 & suivants, L5212-19 à 20 et L. 5721-1 & suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 *quater* et 1636 B *octies* IV et IV ;

Vu le décret n°2009-1786 du 31 décembre 2009 relatif à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la vallée de Montmorency (SIEREIG), modifiés par arrêté préfectoral n°A19-100 du 06 mai 2019 et délibération du comité syndical n°18.10.18.01 du 18 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°09.12.21.01 en date du 09 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°06.03.23.01 en date du 06 mars 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ;

Vu le projet de Budget Primitif, joint ;

Considérant que le Budget Primitif reste fidèle aux orientations budgétaires actées à l'occasion du débat en date du 06 mars 2023 et qu'il s'inscrit dans la politique générale du syndicat ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre budgétaire ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Luc STREHAIANO, Président ;

Au vu des visas et considérants ci-dessus énoncés ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 : le Budget Primitif de l'exercice 2023 est adopté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	736 692,27 €	736 692,27 €
FONCTIONNEMENT	4 011 855,09 €	4 011 855,09 €
TOTAL	4 748 547,36 €	4 748 547,36 €

Article 2 : le Budget Primitif de l'exercice 2023 est établi en conformité avec la nomenclature M57 : classement par nature avec une présentation fonctionnelle et par opération en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire

Daniel FARGEOT



Le Président

Luc STREHAIANO

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité le 22.03.2023 et qu'elle a été publiée et/ou notifiée le 22.03.2023

Le Président,

Pour : 43 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Votée à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).